

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 11 février 2011  
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - GRADIGNAN - Aménagement du carrefour du Prieuré de Cayac - Marché n°09109U - Avenant n°1 - Autorisation.**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine poursuit l'aménagement du carrefour giratoire cours du Général de Gaulle / rue de Poumey / rue de Canteloup / route de Pessac à proximité immédiate du Prieuré de Cayac, à Gradignan.

Afin de mener à bien ces travaux une procédure de consultation a été lancée en juillet 2008 à l'issue de laquelle, le marché 09109 U du 29 janvier 2009 a été attribué à l'entreprise MOTER pour un montant de 1 081 158,50 € HT soit 1 293 065,57 € TTC.

Le Prieuré de Cayac est un bâtiment inscrit à l'inventaire des sites et le projet d'aménagement du carrefour giratoire a été présenté à la commission des sites le 28 octobre 2008.

Celle-ci a émis des observations en demandant que la qualité du paysage soit mieux prise en compte autour du Prieuré et notamment en ce qui concerne le choix des matériaux à utiliser pour la réalisation du projet. Ces prescriptions ont été relayées par l'architecte paysagiste choisi et missionné par la Mairie de Gradignan pour la mise en valeur du site de Cayac.

Ainsi il est apparu nécessaire de remplacer certains matériaux de voirie classique, prévus au marché par des matériaux dont l'aspect est mieux adapté à cet environnement naturel de qualité. Le fait de ne plus utiliser certains postes tels que les bordures de béton gris, l'enrobé noir et le revêtement stabilisé enrobé entraîne une diminution du montant du marché à hauteur de 236 592,19 € HT.

Prix nouveaux :

Par contre afin de répondre aux attentes des paysagistes, il a été nécessaire que le maître d'œuvre et l'entreprise élaborent et négocient les prix nouveaux suivants :

- Les bordures en béton gris sont remplacées par des bordures revêtues d'un parement bouchardé avec les pièces spéciales adaptées (PN1, PN2, PN3, PN4)
- L'intersection de l'avenue du Général de Gaulle et de la route de Pessac, l'entrée Ouest du giratoire ainsi que le pourtour de l'îlot central sont traités en pavés de récupération (PN7). Ces pavés posés sur sable sont supportés par une structure souple en béton bitumineux drainant (PN5) et calés par des joints souples (PN6).
- Dix entourages d'arbres sont réalisés en pavés calcaire (PN8 et PN9)
- Les cheminements des piétons prévus initialement en stabilisé calcaire sont traités à proximité immédiate du prieuré, en béton désactivé décoratif (PN 10).

- Le revêtement de la chaussée prévu initialement en béton bitumineux à module élevé et en béton bitumineux très mince est remplacé par un béton bitumineux à module élevé constitué d'un granulat de couleur claire (formulation Moulin Neuf PN11) qui sera ensuite hydrodécapé (PN12) sur une partie de sa surface afin de lui donner une couleur beige en harmonie avec le site.

Le montant total de ces prix nouveaux s'élève à 402 598,70 € HT suivant tableau détaillé ci-dessous :

N°	Prestations	U	Qté	P.U.	Total
PN1	Bordure T3 bouchardée	m	1093,5	58,20	63 641,70
PN2	Bordure T3 courbe bouchardée (R = 50 cm)	u	59	112,00	6 608,00
PN3	Caniveaux béton bouchardé Préfa type CS3	m	562	39,20	22 030,40
PN4	Avaloir pierre beige profil T3 bouchardé	u	8	105,00	840,00
PN5	BBDr (Béton bitumineux drainant) (0,04 m)	m2	910	13,50	12 285,00
PN6	Fourniture et mise en œuvre de joints souples (Mexphalt)	m2	230	102,00	23 460,00
PN7	Pose de pavés type Bordeaux Napoléon	m2	1127	54,40	61 308,80
PN8	Remplissage entourage d'arbre avec fourniture et mise en œuvre de pavés calcaire 15x15x10 éclatés (y compris boutisse perpendiculaire)	u	10	455,76	4 557,60
PN9	Fourniture et mise en œuvre de pavés calcaire 15x15x10 éclatés pour rive sur poutre béton armé	m	45	328,81	14 796,45
PN10	Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé décoratif sur cheminements piétons (0,12 m)	m2	1200	51,11	61 332,00
PN11	Béton bitumineux module élevé formulation tiède (BBME) (0,06 m) - Formulation Moulin neuf	m2	5445	19,68	107 157,60
PN12	Traitement de surface de BBME par hydrodécapage	m2	1195	20,57	24 581,15

montant total HT	402 598,70
------------------	------------

Le montant de l'avenant s'élève à 166 006,51 € HT ce qui représente une augmentation de 15,35 % du montant du marché qui passe ainsi de 1 081 158,50 € HT à 1 247 165,01 € HT soit 1 491 609,35 € TTC.

#### Augmentation des délais

Le démarrage du chantier est intervenu le 7 juin 2010 pour un délai contractuel de 9 mois. Ce délai devra être prolongé :

- d'une part, proportionnellement à l'augmentation de la masse des travaux soit un mois et 15 jours.
- d'autre part, de 15 jours supplémentaires pour tenir compte des retards enregistrés lors de la finalisation du choix des matériaux.

Le délai passe donc de 9 mois à 11 mois.

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 1995-2127, modifiée par l'article 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 5 janvier 2011

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** Le Code des Marchés Publics

**VU** L'avis préalable favorable de la commission d'appel d'offres en date du 5 janvier 2011

**VU** Le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** Le marché initial n°09109U

ENTENDU le rapport de présentation

### **Considérant**

Que pour des motifs tenant à l'adaptation du projet ayant entraîné des variations des quantités prévues, la formation de prix nouveaux ainsi qu'un allongement du délai d'exécution, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n° 0910 9U relatif l'aménagement du carrefour giratoire cours du Général de Gaulle / rue de Poumey / rue de Canteloup / route de Pessac à proximité immédiate du Prieuré de Cayac, à Gradignan.

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Les termes du projet d'avenant n°1 au marché n° 091 09U relatif à l'aménagement du carrefour giratoire cours du Général de Gaulle / rue de Poumey / rue de Canteloup / route de Pessac à proximité immédiate du Prieuré de Cayac, à Gradignan, sont approuvés.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 au marché n° 09109U relatif à l'aménagement du carrefour giratoire cours du Général de Gaulle / rue de Poumey / rue de Canteloup / route de Pessac à proximité immédiate du Prieuré de Cayac, à Gradignan.

#### **Article 3 :**

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **Article 4 :**

Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8220 – CRB O400 – Programme VCA00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 FÉVRIER 2011**

**PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2011**

**M. ALAIN DAVID**